



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 62068

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur le suivi psychologique, à l'issue d'un procès, des enfants victimes de maltraitance. Avant un procès pour maltraitance, la prise en charge de l'enfant concerné est très perfectionnée : il bénéficie d'un suivi médical et psychologique, et sa déposition est filmée pour éviter d'ajouter un traumatisme à un autre. Mais, après le procès, rien n'est mis en oeuvre pour accompagner l'enfant, notamment par sa prise en charge par un pédopsychiatre. Il lui demande donc s'il envisage de prendre des mesures afin de remédier à cette carence.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62068

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice (garde des sceaux)

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 avril 2005, page 3427